

Marseille, le 29 octobre 2024,

Coupe budgétaire des Conseillers numériques : un recul incompréhensible pour l'inclusion numérique des Français.es

Communiqué général de la Mednum



« La réduction significative du budget alloué aux Conseillers numériques, passant de 62 millions à seulement 27 millions d'euros pour l'année 2025, compromet gravement la pérennité d'un dispositif essentiel à l'inclusion numérique des citoyens et citoyennes. Dans un contexte où le numérique représente un levier d'insertion sociale et professionnelle, supprimer un dispositif de proximité, dédié à l'inclusion numérique connu et identifié par plus de 2,7 millions de bénéficiaires pour plus de 4 millions d'accompagnements, apparaît comme une erreur stratégique.

Une baisse incompréhensible au regard des données produites sur l'impact du dispositif

L'éloignement numérique est un phénomène social qui touche près de 16 millions de Français, soit 31,5% * de la population. Pour les accompagner, les Conseillers numériques jouent un rôle essentiel, : 97% des personnes accompagnées ont eu le sentiment de progresser dans leur utilisation du numérique et 93% estiment désormais réussir des tâches numériques qu'elles n'arrivaient pas à réaliser avant**. Aussi bien pratiqués en individuel qu'en ateliers collectifs, ces accompagnements bénéficient majoritairement aux individus les plus vulnérables (peu ou pas diplômés, retraités, employés ou demandeurs d'emploi). Cette enquête montre par ailleurs que la réassurance prend du temps face au numérique ; 12 séances en moyenne semblent nécessaires pour se sentir plus confiants vis-à-vis du numérique.

Des conséquences financières pour les collectivités et associations des territoires

Cette coupe budgétaire met en péril la grande majorité des 4 000 postes de Conseillers numériques, co-financés aujourd'hui par l'État dans le cadre de conventions pluriannuelles. Cet arrêt brutal des financements entraînerait des licenciements massifs en obligeant les collectivités et associations employeuses à assumer - seules - les coûts de ces ruptures de contrat, entraînant une dépense d'argent public supplémentaire qui risque d'entacher encore un peu plus la confiance des collectivités envers les dispositifs gouvernementaux. En faisant ce choix, l'État réalise des économies au détriment des acteurs locaux, dans un contexte où le retrait des services publics sur les territoires est déjà problématique et le besoin de proximité criant. Sans compter que les conséquences de la généralisation des démarches dématérialisées des services publics, réductrice de charges pour l'État, ne peuvent pas être seulement portées aujourd'hui par les collectivités locales.

*ANCT, CREDOC, Université Rennes 2, CREAD-M@rsouin (2023). "La société numérique française : définir et mesurer l'éloignement numérique"

** Enquête réalisée par Asdo Études (mars 2023) auprès de 1327 personnes "La médiation numérique : quels effets sur quels publics ?"

Un modèle économique à consolider, mais un délai **trop court** pour réussir ce défi

Le retrait brutal de l'État dès 2025 est trop soudain pour permettre la transition, même si les financements de l'État consistent en un amorçage comme le prévoyaient les modalités dégressives du financement. Aujourd'hui, il est indispensable de maintenir les engagements prévus dans les conventions pluriannuelles, pour ne pas saboter les stratégies territoriales portées par des acteurs pleinement engagés, qui respectent par ailleurs les règles établies dans le cadre de cette politique publique : co-financements, coordination, suivi de l'impact, etc.

Un investissement à ne pas sacrifier inutilement

Cette réduction de financement, représentant 35 millions d'euros dans un plan global de rationalisation budgétaire de 60 milliards d'euros (soit 0.058 %) risque de gaspiller les 300 millions d'euros déjà investis dans l'accompagnement, la formation et le déploiement du dispositif Conseiller numérique. À l'heure où des sommets internationaux sur l'intelligence artificielle, alors que la feuille de route ministérielle « France Numérique Ensemble » se déploie encore sur les territoires avec 98 gouvernances locales constituées et mobilisées, fragiliser les efforts en matière d'inclusion numérique constitue une grave erreur stratégique. Dans ce contexte, nous appelons le gouvernement à rétablir un budget d'au moins **60 millions** d'euros pour 2025, afin d'assurer la continuité du dispositif et la pérennité des 4 000 Conseillers numériques, au service des citoyens et des territoires.

Un **impact majeur** pour la région Sud : **223** Conseillers numériques menacés

La réduction budgétaire annoncée aura des répercussions particulièrement graves pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Ici, ce sont **165** structures employeuses, dont 104 structures privées et 61 structures publiques (communes, EPCI, départements), qui dépendent du financement de l'État pour maintenir les **223** Conseillers numériques (CN) en activité. Ces professionnels jouent un rôle central dans l'accompagnement au quotidien des citoyens sur des aspects essentiels : démarches administratives en ligne, gestion des emails, loisirs numériques, et bien d'autres. Leur intervention permet aux usagers d'acquérir une autonomie précieuse dans leur vie numérique.

Au-delà de cet accompagnement de base, la région PACA s'est engagée sur des enjeux majeurs liés à la transformation numérique. La feuille de route France Numérique Ensemble (FNE) inclut notamment des actions sur la **parentalité** numérique, un volet intégré dans la majorité des territoires locaux pour aider les familles à mieux comprendre les usages numériques des plus jeunes, en particulier face aux risques de cyberharcèlement et aux pratiques à risque. De même, la **cybersécurité** est un axe prioritaire dans plusieurs territoires, afin de renforcer la protection des usagers contre les menaces en ligne.

La sensibilisation aux enjeux de l'intelligence artificielle (IA) fait également partie des priorités régionales. Le succès de notre webinar sur le sujet, qui a réuni une centaine de participants et vu par plus de **500** personnes, témoigne de l'intérêt croissant pour ces technologies et de la nécessité d'accompagner tous les publics dans leur compréhension.

En supprimant les financements, ce sont non seulement ces 223 Conseillers numériques qui sont menacés, mais aussi les actions concrètes qu'ils mènent pour réduire la fracture numérique dans la région. Nous appelons donc les pouvoirs publics à maintenir leur soutien financier, afin de préserver ces services de proximité et de continuer à relever les défis numériques auxquels nos territoires sont confrontés.